Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260715-2026D61-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 juillet 2026
Présents à la séance :	16	Date d'affichage :	10 juillet 2026
Nombre de procurations :	02		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le mercredi quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia

Absents : KERVARREC Isabelle, LELIEU Florence, PASQUIOU Mélanie

Procurations : KERVARREC Isabelle à GUEGAN Stéphane, LELIEU Florence à SALLOU-LE GUEN Nadine

Secrétaire de séance : LE CORRE Nathalie

N° 2026-61

Autorisation de recrutement d'un agent vacataire-entretien des bâtiments

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de recourir de façon très occasionnelle à des emplois de vacataire, tout au long de l'année, mais surtout pendant la période estivale, pour des missions d'entretien des bâtiments publics (entretien au complexe le samedi matin avant les locations particulièrement). Le recours à ce type de contrat est possible lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération n° 2026-45 en date du 23 avril 2026 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour effectuer des missions d'entretien des bâtiments communaux, de manière discontinue dans le temps,

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260715-2026D61-DE

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à recruter un agent vacataire pour effectuer des missions d'entretien des bâtiments communaux, de manière discontinue dans le temps, pour une période de 12 mois allant du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 ;

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 17 € ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

Le Secrétaire de séance,
Nathalie LE CORRE